

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe BP 458 – 39109 DOLE CEDEX Tel 03.84.79.78.40 Fax 03.84.79.78.43 info@grand-dole.fr www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 73/21

Obiet

Entrée au capital de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté

Secrétaire de séance

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE

Rapporteur:

Grégory SOLDAVINI

Conseil Communautaire 29 juin 2021 Dole – 18h30

DÉLIBERATION

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 63

Nombre de procurations : 13 Nombre de votants : 76

Date de la convocation : 23 juin 2021 Date de publication : 07 juillet 2021

Délégués présents (titulaires éventuellement et suppléants): P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, M. Berthaud, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, M. Hoffmann, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, A. Pernoux, L. Rabbe, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :

A. Callegher à C. Monneret, I. Delaine à C. Bourgeois-République,
A. Douzenel à M. Mbitel, F. Dray à M. Mirat, D. Germond à
J.B Gagnoux, I. Girod à P. Antoine, J. Gruet à J.P Cuinet,
A. Hamdaoui à A. Borneck, P. Jaboviste à M. Berthaud, L. JarrotMermet à N. Gomet, C. Nonnotte-Bouton à J.P Fichère, J. Péchinot
à S. Champanhet, F. Rigaud à J.M Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés : P. Blanchet, J.L Bonin, G. Ginet, M. Henry, C. Jeanneaux, J. Lagnien, E. Pauvret, H. Prat.

La Société Publique Locale (SPL) Mobilités Bourgogne Franche-Comté a pour objet principal tous services de transports publics urbains et non urbains des usagers, de transports scolaires, de transports accessoires de type loisirs scolaires et touristiques, ainsi que toute activité complémentaire aux services de transport (gestion de parcs relais, de parcs de véhicules affectés au transport...) et la mobilité dans tous ses aspects (centrale de mobilité régionale, distribution de titres de transport...).

Son périmètre d'intervention est le territoire de la Région Bourgogne Franche-Comté.

L'activité est issue du rapprochement des entités Sud Bourgogne Transport Mobilité, Régie des Transports du Doubs et Régie des Transports du Jura. Elle assure par exemple l'exploitation du réseau de bus de Saint Claude.

La SPL Hello Dole propose des produits touristiques autour de la ligne des Hirondelles et doit assurer, dans le cadre de cette prestation, un transfert pour les voyageurs de la ligne des Hirondelles entre la Gare de Saint Claude (arrivée de la ligne) et le centre-ville de Saint Claude.

Cette prestation ne pouvant être assurée par les transporteurs contactés par la SPL Hello Dole, qui ne disposent plus de véhicules dans le secteur, seule la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté serait en capacité de réaliser cette prestation.



La SPL Hello Dole ne pouvant pas, juridiquement, adhérer à une autre SPL, il est proposé le montage juridique suivant :

- Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté ;
- Réalisation de la prestation par la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté, pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- Remboursement par la SPL Hello Dole du coût des prestations réalisées auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

L'adhésion à la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté ouvre également d'autres possibilités pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui pourra solliciter cette dernière pour toute autre prestation de transport.

Le montant actuel minimum de l'entrée au capital pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est fixé à 10 euros.

Cette entrée à la SPL prendrait effet à compter du 1er juillet 2021.

Les statuts de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'entrée de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au capital de la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté à compter du 1^{er} juillet 2021,
- APPROUVE les statuts de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté tels qu'annexés à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Dole, Le 29 juin 2021, Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction des Mobilités
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SPL Hello Dole
- SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté

